



**FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
DES RÉÉDUCATEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Message de la FNAREN à l'occasion du 20^{ème} anniversaire des droits de l'enfant



Rappel de quelques points essentiels pour notre Fédération :

La responsabilité d'élever l'enfant incombe d'abord aux parents, mais les États leur accordent l'aide appropriée et assurent la mise en place d'institutions qui veillent au bien-être des enfants.

L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire, la discipline scolaire doit respecter la dignité de l'enfant.

L'éducation a pour but de préparer l'enfant à la vie dans un esprit de compréhension, de paix et de tolérance.

Les enfants doivent avoir du temps pour le repos et le jeu ainsi que l'accès aux activités culturelles et artistiques dans des conditions d'égalité.

www.droitsenfant.com/cide_resume.htm

FNAREN

143, rue A. Pajeaud 92160 ANTONY

E-mail : fnaren@fnaren.asso.fr

<http://www.fnaren.asso.fr>